Règlement Offre Premiers Switcheurs – *Friends & Family*

ARTICLE 1 : PRINCIPE DE L'OPERATION

Le partenariat entre la Carac et Switche prévoit la commercialisation de trois produits, dont le contrat d'assurance-vie Switche Vie.

Dans le cadre du lancement de ce produit, il est mis en place une première phase **« Friends & Family »** ouverte exclusivement aux prospects identifiés et disposant d'un code d'accès nous permettant d'identifier sa souscription, et ce **jusqu'au 16 novembre 2026**.

Cette phase permet aux participants de bénéficier des conditions préférentielles suivantes :

- Une **exonération totale des frais de gestion et des frais de gestion pilotée** (si l'option est choisie) jusqu'au 31 décembre 2026
- Un **taux boosté de +1,50% sur le Fonds Euros by Carac** jusqu'au 31 décembre 2027, quel que soit le montant investi.

ARTICLE 2 : CALENDRIER DE L'OPERATION

L'opération commerciale concerne tous les contrats souscrits en mode Friends & Family soit avant le 16 novembre 2026 et s'articule comme suit :

- Exonération des frais de gestion jusqu'au 31 décembre 2026
- Application d'un taux boosté sur le Fonds Euros by Carac jusqu'au 31 décembre 2027 sur tous les versements réalisés pendant la période « *friends and family* » (au plus tard le 16 novembre 2026).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE A L'OFFRE

L'offre « Friends & Family » est strictement réservée aux clients et prospects identifiés comme tel et disposant d'un code dédié permettant d'identifier sa souscription.

Pour en bénéficier, le participant doit adhérer au plus tard le 16 novembre 2026 à un contrat Switche Vie by Carac en ligne sur le site **www.switche.fr**, rubrique « Souscrire ». Lors du parcours de souscription, il faudra obligatoirement renseigner le code spécifique à l'opération.

Aucune condition de montant minimum de versement ni d'obligation de détention en unités de compte n'est exigée pour bénéficier de cette offre.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE L'EXONERATION DES FRAIS DE GESTION

L'exonération des frais de gestion s'applique automatiquement sur tous les contrats souscrits et validés pendant la phase Friends & Family pour l'exercice 2026 (jusqu'au 31 décembre 2026).

Aucune démarche n'est requise de la part du souscripteur, le gestionnaire s'engage à ne prélever aucun frais de gestion sur cette période pour les contrats concernés.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES AU BONUS SUR LE FONDS EUROS BY CARAC

Le **taux boosté de +1,50%** sur le **Fonds Euros by Carac** s'applique sur l'ensemble des **versements effectués par les bénéficiaires de l'offre pendant la période « Friends and Family »**. Ce taux boosté restera acquis et appliqué de la date de souscription (qui doit être antérieure au 17 novembre 2026) jusqu'au 31 décembre 2027 sur l'épargne constituée avant le 17 novembre 2026.